



16 juillet 2013

(13-3821)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES  
DE LICENCES D'IMPORTATION<sup>1</sup>**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR  
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION**

NORVÈGE

La notification ci-après, datée du 5 juillet 2013, a été reçue de la Mission permanente de la Norvège.

\_\_\_\_\_

La Norvège fait savoir au Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite dans le document G/LIC/N/3/NOR/7, reste valable.

\_\_\_\_\_

---

<sup>1</sup> Le questionnaire figure dans l'annexe du document G/LIC/3.